

PÔLE DÉCHETS

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

2021

Table des matières

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021	4
01. Le recyclage des fenêtres à la déchèterie.....	5
02. Tous les emballages et les papiers dans la borne jaune	5
03. Un nouveau centre de tri	6
04. Un plan pour réduire les déchets	7
05. Divers	7
LES INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE	9
01. Le périmètre du service	10
02. La collecte des ordures ménagères	11
03. La collecte sélective : emballages, papier et verre.	13
04. La déchèterie communautaire du Moulin.....	16
05. Synthèse des déchets ménagers et assimilés collectés.....	22
LES INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT	24
01. Le traitement des ordures ménagères résiduelles	25
02. Le traitement des déchets issus de la collecte sélective.....	28
03. Le traitement des déchets collectés en déchèterie	30
LES INDICATEURS FINANCIERS	31
01. Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets	32
02. Coût du service 2021	33
03. Recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux).....	35
04. Soutiens financiers des éco-organismes	36
05. Financement détaillé du service	37
06. Indicateurs de coûts.....	38

Conformément à l'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), issu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le président de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel doit présenter au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets destiné, principalement, à l'information des usagers.

Après présentation au conseil communautaire, le présent rapport sera mis à la disposition du public sur le site www.3cm.fr et transmis aux maires de chacune des communes pour une présentation en conseil municipal.

Ce rapport dresse un bilan technique et financier, ce dernier étant élaboré avec la méthode Comptacoût conçue par l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Cette méthode permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner la matrice Comptacoût, cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets.



01

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021

01. Le recyclage des fenêtres à la déchèterie

Mise en œuvre le 18 mars 2021, la filière de recyclage des fenêtres vise à réduire les tonnages des bennes « encombrants » dont le contenu est expédié au centre d'enfouissement de La Tienne à Viriat.

Depuis cette date, les usagers peuvent déposer leurs fenêtres (tout type de châssis : bois, PVC, aluminium...) sur des chevalets mis à leur disposition. Ces fenêtres sont laissées à la disposition des usagers pour être récupérées, une manière supplémentaire de réduire les déchets et de générer des économies.

Les fenêtres ne trouvant pas de repreneurs sont collectées afin d'être démantelées en région lyonnaise. Chacun des matériaux est ensuite dirigé vers les filières de recyclage adaptées (verre, bois, aluminium, PVC) qui fournissent des utilisateurs finaux (industriels) avec ces matières premières recyclées. Le verre issu des fenêtres collectées est ainsi évacué vers l'usine Float Glass de Saint Gobain localisée à Salaise sur Sanne (38). Le verre recyclé est réintroduit dans la fabrication du verre plat pour le bâtiment.

Sur l'année 2021, ce sont 33.7 tonnes de fenêtres qui ont ainsi été recyclées par SERFIM RECYCLAGE.



02. Tous les emballages et les papiers dans la borne jaune

Depuis le 1er octobre 2021, sur le territoire de la 3CM, tous les emballages sont à déposer dans les bornes de tri jaunes : Le geste de tri a été doublement simplifié car, depuis cette date, les papiers sont à déposer dans les mêmes bornes jaunes, faisant disparaître les bornes bleues du territoire de la 3CM.



Depuis le 1er octobre 2021, sur le territoire de la 3CM, tous les emballages sont à déposer dans les bornes de tri jaunes : Le geste de tri a été doublement simplifié car, depuis cette date, les papiers sont à déposer dans les mêmes bornes jaunes, faisant disparaître les bornes bleues du territoire de la 3CM.

national du tri et du recyclage des emballages et du papier, a informé officiellement la 3CM début août 2021 que son projet était sélectionné. Les services de la 3CM ont travaillé pour rendre effectif ce changement de consignes de tri dès le 1er octobre 2021 : campagne de communication, adaptation des aires de tri, nouveaux marchés de prestations de collecte et de tri...

En simplifiant de manière radicale les consignes de tri, la 3CM souhaitait permettre aux habitants de ne plus se poser de question et ainsi rendre le geste de tri plus assuré et donc plus systématique.



Exemples d'emballages plastique à trier depuis le 1^{er} octobre 2021

Tous les emballages sont désormais à déposer dans les bornes jaunes : pots de yaourt, barquettes alimentaires, gourdes de compote, tubes de dentifrice ou de crème, blisters, sachets ou films en plastique... Mais aussi les petits emballages métalliques tels que les capsules de café, les opercules, collerettes de bouteilles, plaquettes de médicaments...



L'augmentation de la quantité des emballages et de leur diversité implique de pouvoir disposer d'un centre de tri adapté.

03. Un nouveau centre de tri

Suite à la fermeture du centre de tri de Rillieux-la-Pape, depuis le 1^{er} février 2021 le tri des emballages de la 3CM a été sous-traité par VEOLIA au groupe PAPREC, propriétaire de l'usine TRIVALO69 à Chassieu. La 3CM est en contrat direct avec PAPREC depuis le 1^{er} octobre 2021.

PAPREC, acteur majeur du recyclage en France, a investi plus de 25 millions d'euros dans la construction de cette usine. Sur une emprise de 11 000 m² dont 8 000 de bâtiments couverts, 65 femmes et hommes travaillent sur le site TRIVALO69 équipé de dispositifs high-tech. Le centre compte entre autres 5 cribles balistiques, 3 cribles à disques et 15 machines de tri optiques. Ces dernières sont capables de séparer tous les types d'emballages, notamment les plastiques, en distinguant leur matière, leur densité et même leur couleur.



L'usine est également équipée d'un **robot trieur** pour affiner le tri. Dirigé par intelligence artificielle, sa mission consiste à sur-trier les refus pour en extraire le valorisable. Une importante base de données de photographies est compilée et un bras articulés équipé d'une ventouse va sortir les déchets recyclables des refus pour les réorienter vers les flux valorisés.



Cette haute technologie est le gage d'une valorisation maximale des déchets recyclables.

Les déchets recyclables sont regroupés par famille de matériaux (acier, aluminium, carton, briques alimentaires, papier, plastiques...), compressés en « balles » puis chargés et expédiés chez les recycleurs qui les transforment en « matières premières secondaires » pour les industriels qui les utilisent en substitution totale ou partielle aux matières premières vierges.

L'usine TRIVALO trie 55 000 tonnes de déchets issus des collectes sélectives de nombreuses collectivités dont la Métropole du Grand Lyon.

04. Un plan pour réduire les déchets

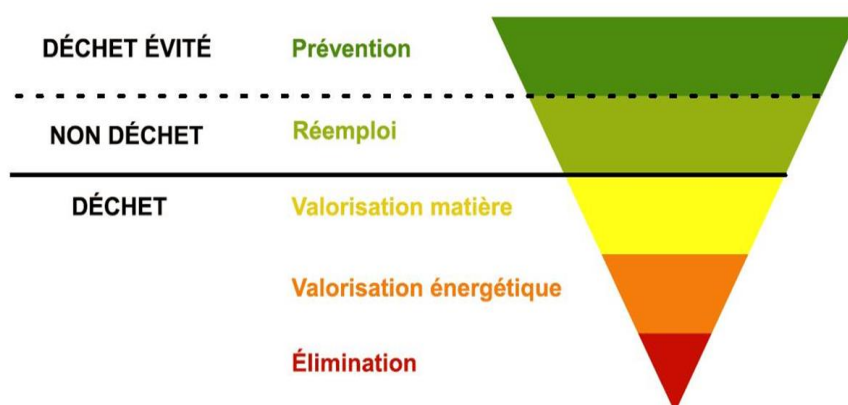
Par délibération en date du 1er avril 2021, a été décidé la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). A l'issue d'un diagnostic du territoire, ce programme doit préciser des objectifs de réduction des quantités de déchets et les actions correspondantes pour les atteindre.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire fixe un objectif de réduction des DMA à -15% en 2030 par rapport à 2010.

Le 2 novembre a eu lieu la restitution du diagnostic territorial conduit par le cabinet INDDIGO.

Définition de la prévention des déchets : « Ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge par la collectivité qui permet de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets »

L'article L. 541-1 II du code de l'environnement donne la priorité à la réduction des déchets et instaure une hiérarchie des modes de traitement.



05. Divers

LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

La sensibilisation des scolaires aux enjeux de la gestion des déchets est un axe fort de la politique déchets de la 3CM depuis plusieurs années.

Au cours de l'année 2021, de nombreux élèves ont été sensibilisés.

- 6 classes de 5^{ème} du collège Emile Cizain de Montluel
- 5 classes de 5^{ème} du collège Marcel Aymé de Dagneux
- 1 classe de CE1 à l'école de Bressolles
- 2 classes de CM1 de l'école de Bèlignieux
- 1 classe de CM1 de l'école de Balan
- 2 classes de CM1 et CM2 à l'institution Saint Louis



La sensibilisation des scolaires en école primaire se déroule en trois séances

- Séance 1 : sensibilisation aux enjeux de la gestion des déchets (Pourquoi trier ? Comment trier ? Que deviennent les déchets ? Comment réduire les déchets ?). Remise d'un guide du tri pour les enfants (environ 50 mn).
- Séance 2 : jeu question-réponse « quiz ». Correction collective (environ 50 mn).
- Séance 3 : remise des diplômes par un élu (environ 20 mn par classe).

LES PARTENARIATS « TRI SOLIDAIRE »

- Remise d'un chèque de 2467 € au Docteur Jean BRUHIÈRE, Président du Comité de L'Ain de la Ligue contre le cancer le 22 novembre 2021 dans le cadre du partenariat pour le tri du verre.
- Remise d'un chèque de 1012 € à Aline BAYARD, Présidente de l'association France Alzheimer Ain le jeudi 28 octobre 2021 dans le cadre du partenariat pour le tri du papier.



LE TRI DU PAPIER POUR LE TELETHON

En raison du contexte sanitaire, aucune festivité n'a pu être organisée à l'occasion du TELETHON 2020 les 4 et 5 décembre 2020. Toutefois, grâce aux efforts conjoints des habitants de Balan et des bénévoles de l'AFM-TELETHON, 5.66 tonnes de papier recyclable ont pu être collectées dans les bennes mises à disposition par la 3CM.

L'intégralité de la recette liée à la vente du papier (452.80 €) a été versée par la 3CM à l'AFM-TELETHON

LE SOUTIEN A L'ACHAT DE COMPOSTEURS



Depuis juin 2017, dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la 3CM subventionne l'achat de composteurs et de lombricomposteurs par les particuliers résidant sur son territoire à hauteur de 50 % du prix d'achat TTC avec un plafond de 40 €.

32 achats de composteurs ont été soutenus en 2021 ce qui porte à 192 le nombre total d'achats soutenus depuis juin 2017.

02

LES INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE

01. Le périmètre du service

La Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, dénommée ci-après « la 3CM », collecte et traite les **déchets ménagers et assimilés** sur l'ensemble de ses 9 communes.

Le terme « assimilés » signifie qu'elle gère aussi les déchets non ménagers des activités d'industrie, de commerce, d'artisanat ou de services privés ou publics présentés à la collecte dans les mêmes conditions que les déchets des ménages dans la limite de 3000 litres par établissement et par semaine tel que précisé dans le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.



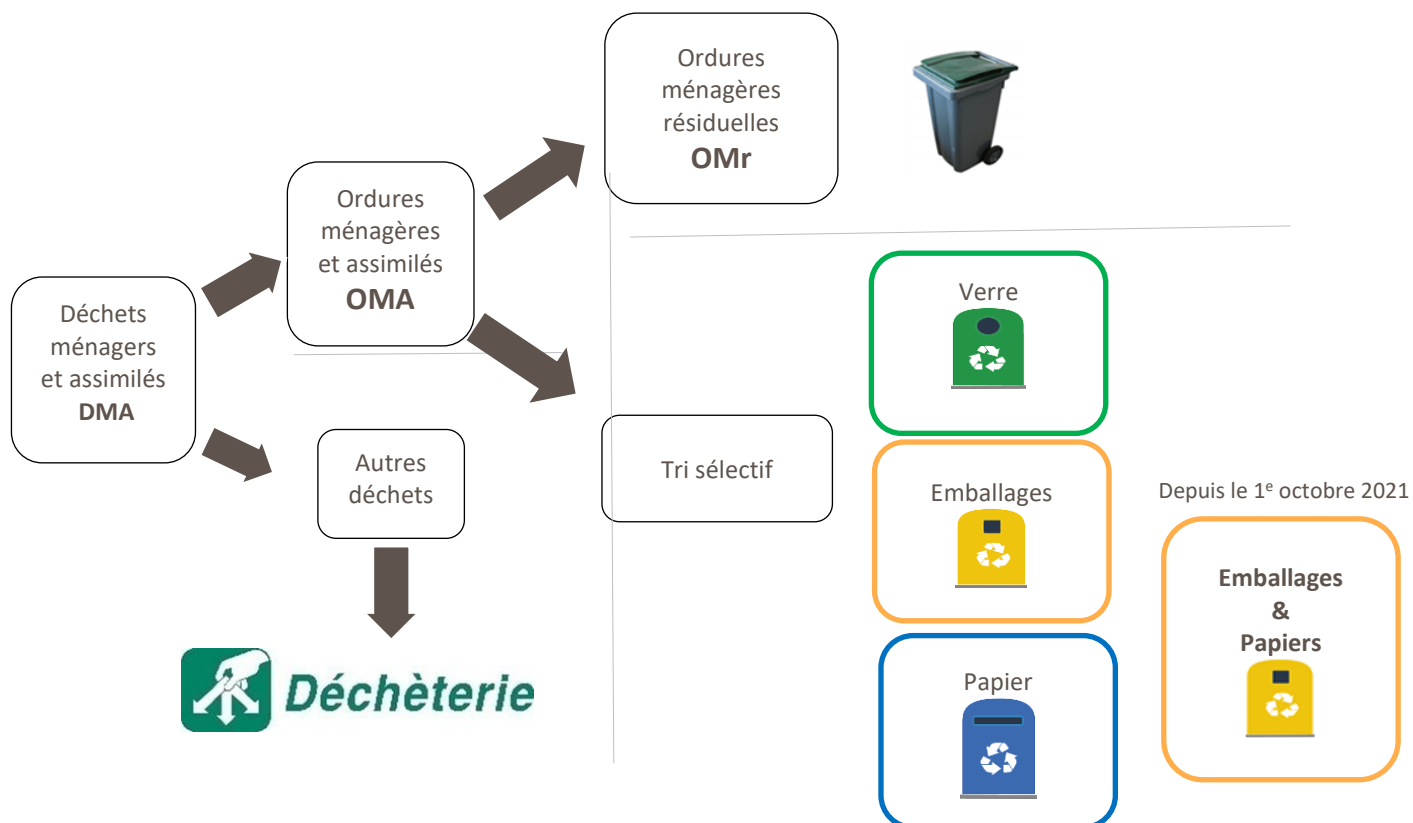
25 233 habitants

Total population légale des communes en vigueur
au 1er janvier 2021

Source : INSEE – recensement de la population 2019

L'ADEME classe la 3CM dans la typologie des collectivités « mixte à dominante rurale ». Cette classification est construite selon les caractéristiques principales de l'occupation de l'espace et de l'habitat (densité de logements inférieure ou égale à 80 logements/ km² et taux d'habitat collectif compris entre 20 % et 45 %). Ces caractéristiques ont des incidences sur les indicateurs du service public de gestion des déchets (performances et importance relative de la collecte sélective).

Schématiquement, les déchets ménagers et assimilés se répartissent de la manière suivante :



02. La collecte des ordures ménagères

Sur le territoire de la 3CM, la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) est réalisée une à deux fois par semaine.

La 3CM n'assure pas la fourniture des poubelles.

La collecte des OMr est assurée en régie par la 3CM. Elle est organisée en dix tournées hebdomadaires et assurée par deux équipes de collecte, soit un effectif de six agents.



Planning de collecte des ordures ménagères

COMMUNES	SECTEURS COLLECTES	JOUR(S) DE COLLECTE
BALAN	Commune de Balan Habitats collectifs *	Jeudi Mardi et vendredi
BELIGNEUX	Béligneux village Habitats collectifs * Chânes	Mercredi Mercredi et vendredi Vendredi
BRESSOLLES	Commune de Bressolles	Jeudi
DAGNEUX	Commune de Dagneux (sauf route de Sainte-Croix) Habitats collectifs * Route de Sainte-Croix	Mardi Mardi et vendredi Vendredi
LA BOISSE	Commune de La Boisse Habitats collectifs *	Lundi Lundi et vendredi
MONTLUEL	Montluel ville (sauf rues suivantes) Grande Rue, Rue Notre Dame des Marais et Rue de la gare Habitats collectifs * Jailleux Route du Gabet (Jailleux) Hameaux du plateau Route de Sainte-Croix	Lundi et jeudi Mercredi et vendredi Lundi et jeudi Lundi Mercredi Mercredi Vendredi
NIEVROZ	Commune de Niévroz	Mardi
PIZAY	Commune de Pizay	Mercredi
STE-CROIX	Commune de Sainte-Croix	Mercredi

*Est considéré comme « habitat collectif » pour la mise en place d'une collecte bi-hebdomadaire un bâtiment d'habitation qui comporte :

- plus de 10 logements distincts superposés même partiellement,
- des parties communes bâties desservant tout ou partie des logements.

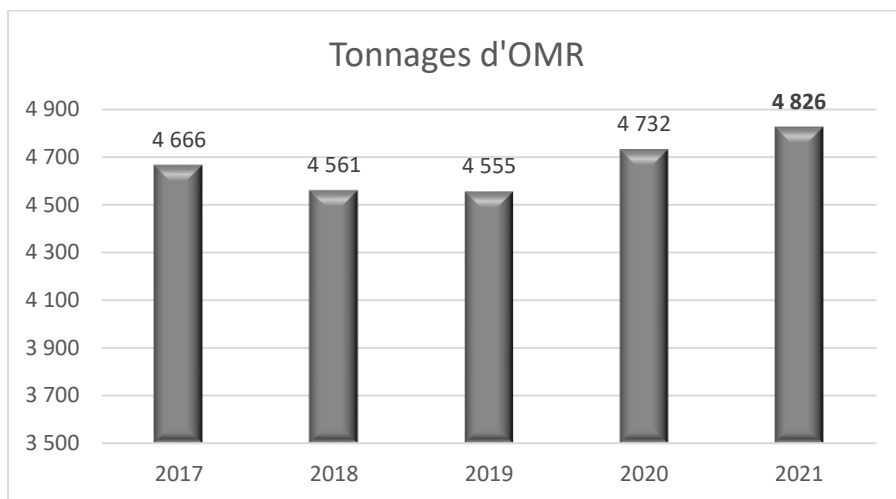
Les parties communes « desservant » les logements peuvent être :

- les voies de circulation conduisant à tout ou partie de ces logements (voies communes à plusieurs logements, horizontales ou verticales),
- les locaux ou les constructions profitant à plusieurs logements, tels que local boîtes aux lettres, local vélos, abri poubelles, etc...

TONNAGE D'OMR COLLECTE

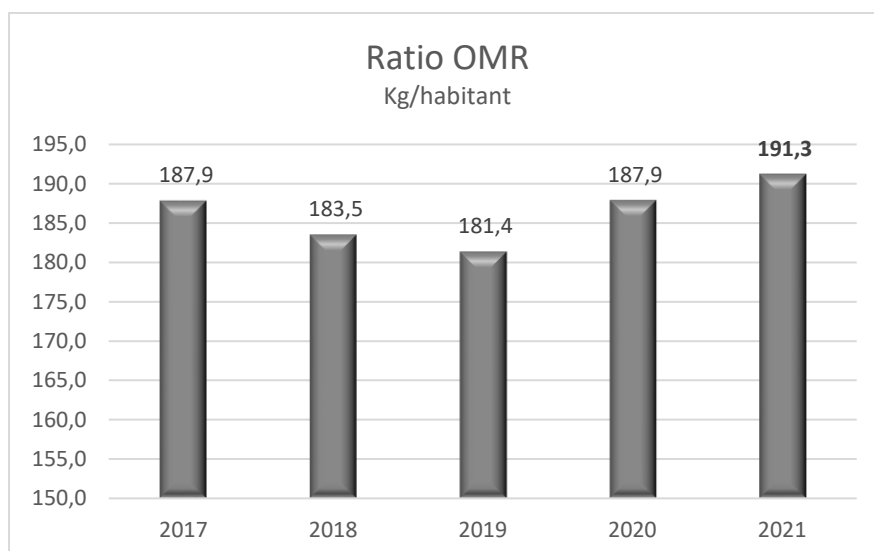
Pour l'année 2021, la quantité d'OMR collectée sur le territoire de la 3CM est de **4 826 tonnes**. Ce tonnage est en augmentation de 2 % après avoir déjà augmenté de 3.9 % en 2020.

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Population Insee	24 837	24 851	25 112	25 179	25 233	0,21%
Tonnages OMR	4 666	4 561	4 555	4 732	4 826	2,00%



RATIO PAR HABITANT

Sur l'année 2021, le ratio d'ordures ménagères (OMR) collectées est de 191.3 Kg par habitant.



Ce ratio est en forte augmentation depuis deux ans après trois années consécutives de diminution.

03. La collecte sélective : emballages, papier et verre.

Sur le territoire de la 3CM, la collecte sélective s'effectue en apport volontaire dans des colonnes de tri aériennes ou enterrées. 52 aires de tri sont réparties sur le territoire et sont accessibles aux usagers. 17 sont implantées sur domaine privatif (entreprises, écoles, maisons de retraite ...).



Les principales règles de tri en vigueur sur le territoire étaient les suivantes jusqu'au 30 septembre 2021 :



Dans les bornes jaunes : les **emballages ménagers** :
Cartonnettes, briques alimentaires, bouteilles, bidons et flacons en plastique vides, emballages en métal
La déchèterie du Moulin à La Boisse est équipée d'une benne à quai dédiée aux emballages.



Dans les bornes bleues : le **papier**
Journaux, magazines, publicités, prospectus, courriers, enveloppes avec ou sans fenêtre, livres, cahiers, catalogues, annuaires...
La déchèterie du Moulin à La Boisse est équipée d'une benne à quai dédiée aux papiers



Dans les bornes vertes : le **verre**
Bouteilles, bocaux, flacons

Depuis le 1^{er} octobre 2021, les consignes ont évolué pour la borne jaune :



TOUS les emballages ménagers en plastique, métal et carton

TOUS les papiers
sauf : essuie-tout, napes, serviettes, papier-cadeau...

La collecte de ces différents matériaux est réalisée pour le compte de la 3CM par des prestataires de service. La fréquence de collecte hebdomadaire est variable selon le gisement constaté :

- Les colonnes de verre et de papier les plus productives sont collectées chaque semaine.
- Les colonnes d'emballages les plus productives sont collectées deux fois par semaine.

Nettoyage des aires de tri

Un agent de la 3CM est chargé de l'entretien quotidien des aires de tri (collecte des dépôts sauvages, nettoyage des bornes, mise à jour des consignes de tri...).

TONNAGES COLLECTES

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités de collecte sélective collectées :

	2017	2018	2019	2020	2021
Emballages séparés (jusqu'au 30 septembre 2021)	467	508	526	545	417
Papiers séparés (jusqu'au 30 septembre 2021)	455	447	426	376	285
Emballages et papier en mélange (depuis le 1er octobre 2021)	0	0	0	0	261
TOTAL EMBALLAGES ET PAPIER	922	955	951	921	962
Verre	739	824	801	822	814
TOTAL EMBALLAGES/PAPIER/VERRE	1 661	1 779	1 752	1 743	1776

164.6 tonnes d'emballages et papiers ont été collectés à la déchèterie dans les bennes dédiées au tri sélectif soit 17 % du total.

Pour l'année 2021, le tonnage global de la collecte sélective s'établit à 1776 tonnes, chiffre en légère augmentation par rapport à 2020.

Sur les dernières années, nous observons :

- Une forte augmentation des quantités d'emballages collectés : + 16.7 % entre 2017 et 2020
- Une forte diminution des quantités de papier collecté : - 21 % sur la même période.
- Une stagnation du total « emballages/papier », conséquence des deux tendances décrites ci-dessus.

Quel impact de l'extension des consignes de tri ?

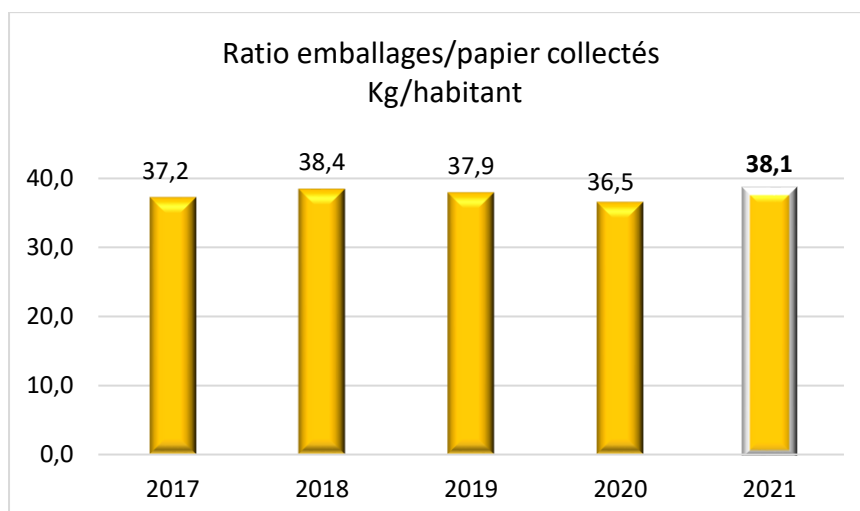
Le tonnage total emballages/papier collecté sur les trois derniers mois de l'année 2021 suite au changement de consignes de tri est 6 % supérieur à celui observé sur les trois derniers mois de l'année 2020 semblant montrer un impact positif sur les quantités totales.

TAUX DE REFUS

Le taux de refus (part des emballages collectés non valorisables correspondant à des erreurs de tri) communiqué par le centre de tri TRIVALO69 est de 26.59 % pour l'année 2021. Ce taux avait atteint 34 % en 2020 en raison des difficultés techniques rencontrées par le centre de tri DIGITALE à Rillieux-la-Pape qui a impacté la performance de tri de l'usine.

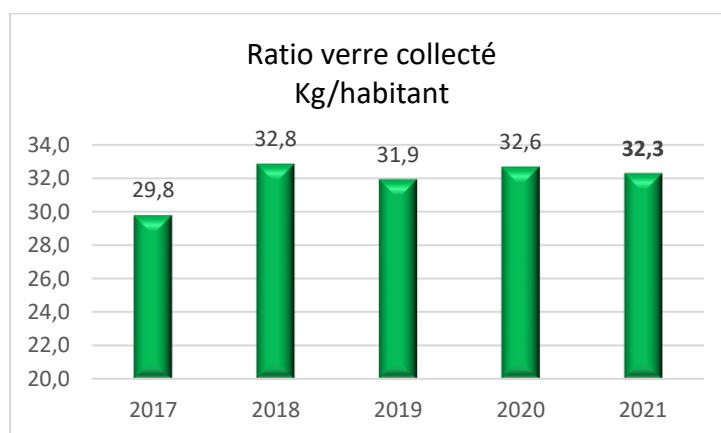
RATIOS PAR HABITANT

Le ratio emballages/papier atteint **38.1 Kg** par habitant en 2021 soit une augmentation de 1.6 Kg par rapport à 2020.



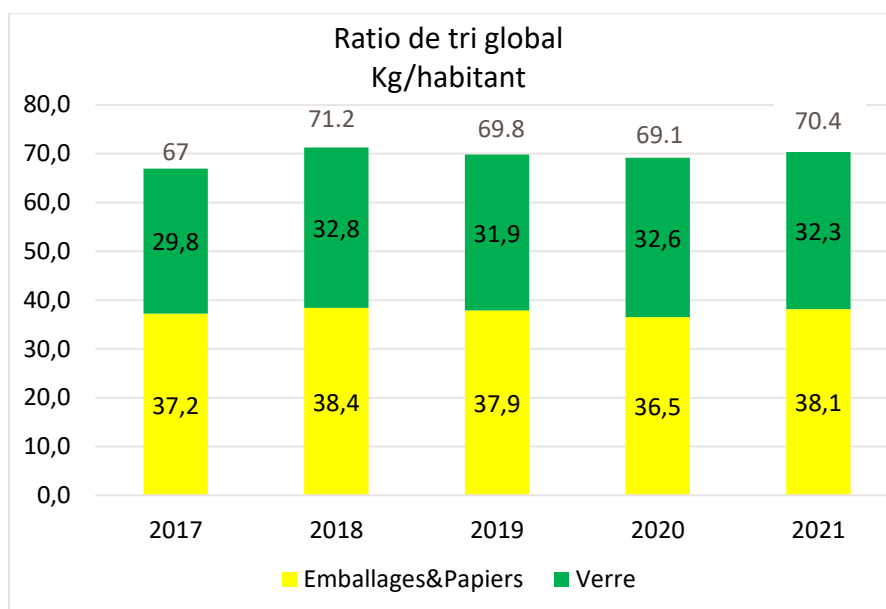
Sur les dernières années, ce ratio stagne en raison de la forte diminution de la quantité de papier collecté qui a annulé l'impact de l'augmentation des quantités d'emballages triés. La diminution du tonnage de papier, tendance lourde depuis plusieurs années en raison de la tendance à la dématérialisation, avait été particulièrement importante en 2020 en raison de l'arrêt de la distribution des prospectus.

Pour 2021, le ratio verre est de **32.3 kg** par habitant. Ce ratio stagne après une forte augmentation entre 2017 et 2018.



Le ratio de collecte sélective du verre par habitant du Département de l'Ain était de 36 kg/habitant pour l'année 2018 (source SINDRA – Observatoire des déchets en région Auvergne Rhône-Alpes).

Le ratio tri total (emballages + papier + verre) de la 3CM est de 70.4 Kg par habitant soit une augmentation de 1.3 kg par rapport à 2020.



04. La déchèterie communautaire du Moulin

Une déchèterie est présente sur le territoire de la 3CM à l'adresse suivante :
1064 chemin de la Plaine à La Boisse.

Le site permet aux usagers de venir déposer les déchets non pris en charge dans le cadre de la collecte ordinaire des ordures ménagères ou des colonnes de tri du fait de leur encombrement, de leur qualité ou de leur nature. L'accès aux professionnels est autorisé et payant. L'accueil des usagers, l'exploitation et l'entretien de la déchèterie sont assurés par le personnel de la 3CM. L'enlèvement et le transport des déchets jusqu'aux sites de traitement ou valorisation sont assurés par des prestataires externes mandatés par la 3CM.



La déchèterie est accessible du lundi au samedi (sauf jours fériés) aux horaires suivants :

- 8h30-11h45
- 13h30-17h45

DECHETS ACCEPTEES

- Les métaux,
- Les cartons,
- Les gravats (briques, parpaings, pierres, tuiles, ardoises...),
- Le plâtre,
- Le bois,
- Les déchets verts des jardins (tontes de pelouse, produits d'élagage ou petits branchages, déchets floraux...),
- Les déchets encombrants (meubles, canapés, laine de verre, moquette, résidus des aménagements intérieurs des habitations, polystyrène, plastique non recyclable...),
- Les journaux, magazines, revues, papiers, livres,
- Les déchets d'emballages ménagers (verre, cartonnettes, briques de lait...),
- Le PVC,
- Les télévisions, écrans d'ordinateurs, électroménager et autres déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
- Les linges, vêtements, chaussures, maroquinerie,
- Les pneus des véhicules légers sans jante,
- Les capsules de café des marques Nespresso et Tassimo,
- Les lunettes,
- Les lampes, tubes fluorescents,
- Les cartouches d'encre,
- Les huiles de vidange des moteurs,
- Les piles et accumulateurs,
- Les batteries des véhicules légers,
- Les huiles de friture,
- Certains déchets spéciaux (toxiques ou dangereux) : les peintures, vernis, teintures, acides (sulfurique, chlorhydrique...), bases (soude, ammoniacque...), colles, résines, mastics, diluants, détergents, détachants, solvants, aérosols, produits du traitement du bois, produits de traitement des métaux, produits phytosanitaires, filtres à gasoil, radiographies argentiques, bouteilles de gaz (uniquement butane et propane), cartouches de gaz, extincteurs d'une capacité maximum de 6 kgs.

La déchèterie est équipée de 2 bennes de la filière ECOMOBILIER, éco-organisme à but non lucratif dédiées à la collecte, au recyclage et à la réutilisation du mobilier domestique. Dans ces bennes doivent être déposés tous les meubles ou parties de meubles quel que soit le matériau constituant.

En complément des bornes réparties sur l'ensemble du territoire, la déchèterie met à disposition des usagers une benne dédiée aux emballages et aux papiers recyclables.

Par ailleurs, la déchèterie organise ponctuellement des collectes d'amiante lié (sur inscription).

ACCES ET CONDITIONS TARIFAIRES

L'accès à la déchèterie est uniquement réservé aux administrés et professionnels du territoire de la 3CM. L'accès est contrôlé via un dispositif de reconnaissance des plaques minéralogiques, nécessitant au préalable l'enregistrement du véhicule auprès des services de la 3CM.

PARTICULIER DOMICILIÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA 3CM :

Genre national (champ J1 du certificat d'immatriculation)	PTAC (champ F2 du certificat d'immatriculation)	Tarif au passage
VP (véhicule particulier)	≤ 3,5 tonnes	GRATUIT jusqu'au 50 ^{ème} passage sur l'année civile 10 € à partir du 51 ^{ème} passage
CTTE (camionnette)	< 2,6 tonnes	
CTTE (camionnette)	≥ 2,6 tonnes	GRATUIT jusqu'au 25 ^{ème} passage sur l'année civile 20 € à partir du 26 ^{ème} passage

PROFESSIONNEL INSTALLÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA 3CM :

Genre national (champ J1 du certificat d'immatriculation)	PTAC (champ F2 du certificat d'immatriculation)	Tarif au passage
VP (véhicule particulier)	≤ 3,5 tonnes	GRATUIT jusqu'au 50 ^{ème} passage sur l'année civile 10 € à partir du 51 ^{ème} passage
CTTE (camionnette)	< 2,6 tonnes	15 € jusqu'au 150 ^{ème} passage sur l'année civile 25 € à partir du 151 ^{ème} passage
CTTE (camionnette)	≥ 2,6 tonnes	20 € jusqu'au 150 ^{ème} passage sur l'année civile 30 € à partir du 151 ^{ème} passage

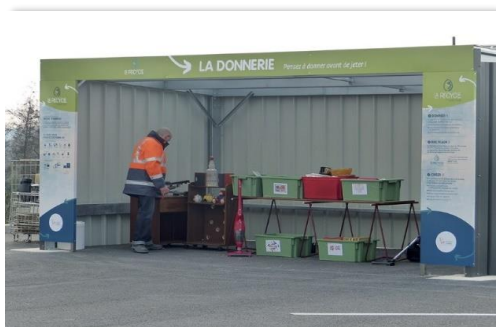
Deux passages gratuits par mois calendaire (les deux premiers passages du mois).

Le règlement de la déchèterie du Moulin, approuvé par le conseil communautaire du 6 février 2019, définit les règles applicables au fonctionnement de la déchèterie.

PREVENTION DES DECHETS

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la 3CM met à disposition des usagers deux **zones de réemploi**.

La Donnerie



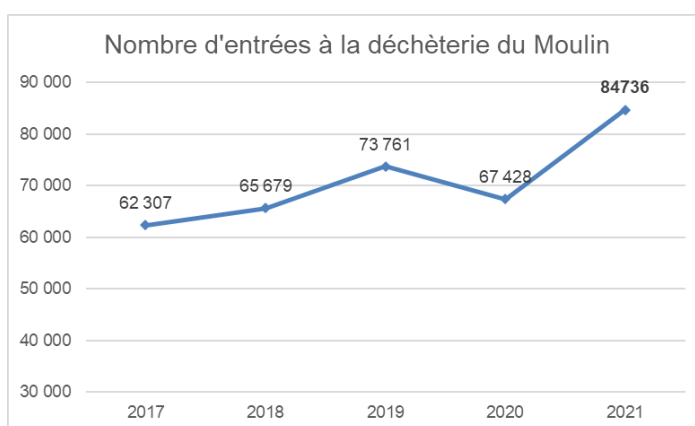
Sous la Donnerie peuvent être déposés des objets encore réutilisables (petits meubles, jouets, bibelots, vaisselles, décoration...). Ces objets sont récupérés par l'association Sols'Tisse basée à Montluel. L'association procède au tri et au nettoyage des objets qui sont ensuite revendus à bas prix dans le magasin « La recycle de Sols'Tisse » situé dans la même rue que la déchèterie. Cette activité, sans but lucratif, a pour objectif le retour à l'emploi pour des personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

Le préau des matériaux



Le préau des matériaux a pour fonction de permettre aux particuliers et professionnels de déposer des matériaux type planches, carrelages palettes, tuyaux en PVC, grillage, tuiles... encore utilisables et de se servir à leur tour de ce qui a été déposé.

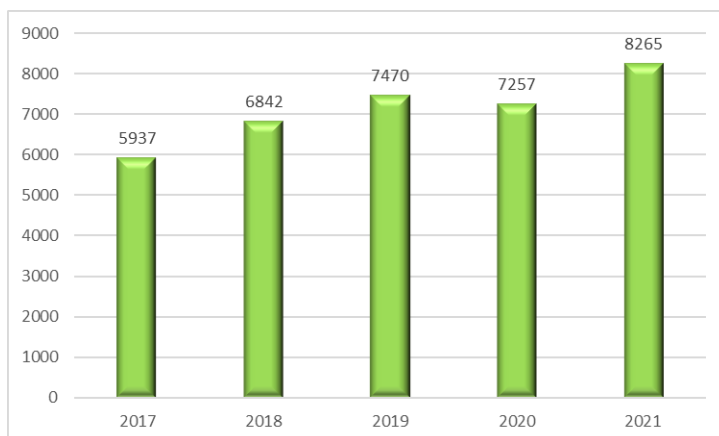
FREQUENTATION DE LA DECHETERIE



La fréquentation du site a très fortement augmenté par rapport à 2020 (+ 26 %) ce qui s'explique en partie par la fermeture de la déchèterie du 17 mars au 26 avril 2020.

En faisant abstraction de l'année 2020, la fréquentation de la déchèterie est toutefois en constante augmentation depuis 2016, année au cours de laquelle a été mis en place le dispositif de contrôle d'accès.

TONNAGE COLLECTE



Le tonnage global collecté en déchèterie s'est élevé à 8 265 tonnes pour l'année 2021 (hors bennes papiers et emballages dont les tonnages sont intégrés au tri) **soit une augmentation conséquente de 13.9 % par rapport à l'année 2020.**

DETAIL DES TONNAGES

TYPE DE DECHETS	2017	2018	2019	2020	2021	PART 2021	EVOLUTION TONNAGE 2010-2021
CARTON	268,7	279,6	303,8	330,4	374,3	4,5%	13,3%
BOIS	577,6	586,6	650,8	672,4	834,5	10,1%	24,1%
FERRAILLE	244,8	276,7	293,9	327,1	325,9	3,9%	-0,4%
GRAVATS	1 550,2	1 933,6	1 976,1	2 072,6	2 251,7	27,2%	8,6%
ENCOMBRANTS	591,9	603,6	775,8	813,0	966,0	11,7%	18,8%
MOBILIER <u>(depuis le 2 mai 2017)</u>	320,9	543,6	555,4	566,3	634,7	7,7%	12,1%
FENETRES VITREES <u>(depuis le 2 mai 2017)</u>	so	so	so	so	33,7	0,4%	so
DECHETS VERTS	1 857,2	2 020,9	2 232,4	1 842,4	2 135,2	25,8%	15,9%
PVC	9,2	12,2	13,1	6,5	16,8	0,2%	158,5%
PLATRE	171,2	211,1	261,8	228,2	288,8	3,5%	26,6%
APPAREILS ELECTRIQUES (DEEE)	206,3	213,4	218,5	244,6	233,6	2,8%	-4,5%
DECHETS DANGEREUX (DDS)	65,2	76,9	79,2	74,2	81,3	1,0%	9,6%
AMIANTE	-	-	18,5	11,4	11,4	0,1%	100,0%
TEXTILES bornes LE RELAIS	48,4	55,7	60,4	35,4	46,0	0,6%	29,9%
HUILE DE VIDANGE	10,7	8,6	10,1	12,0	13,9	0,2%	15,8%
HUILE DE FRITURE	1,2	1,2	1,5	2,3	1,3	0,0%	-43,5%
PILES	1,8	2,1	1,6	2,4	2,1	0,0%	-12,9%
LAMPES	0,6	0,9	0,8	1,0	1,0	0,0%	4,2%
PNEUS	8,5	11,4	10,8	13,6	12,0	0,1%	-12,0%
CARTOUCHES D'ENCRE	0,7	0,6	0,8	0,6	0,7	0,0%	16,3%
CAPSULES NESPRESSO	1,9	3,1	3,7	0,1	so	so	so
CAPSULES TASSIMO	0,5	0,6	0,6	0,6	so	so	so
TOTAL	5 937	6 842	7 470	7 257	8 265	100,0%	13,9%

Les augmentations le plus significatives concernent le plâtre (+ 26.6%), le bois (+24.1 %) et les encombrants (+18.8 %) et ce malgré la mise en œuvre de la filière fenêtres en mars 2021 qui, auparavant, étaient déposées dans les encombrants. Sans cette nouvelle filière, l'augmentation des tonnages d'encombrants aurait atteint environ 25 %.

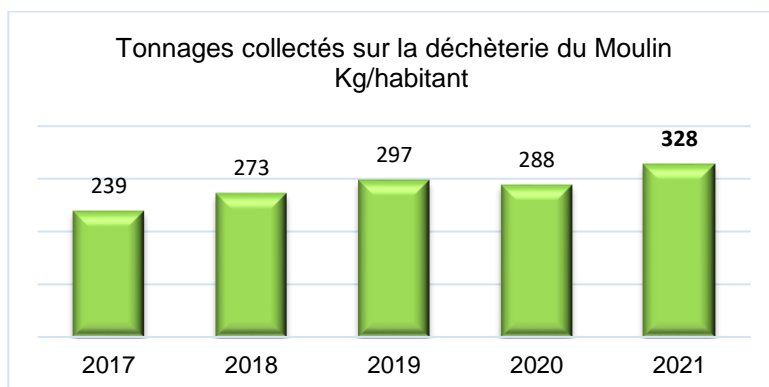
La donnerie

En 2021, l'association Sols'Tisse a récupéré 23.6 tonnes d'objets divers (petits meubles, bibelots, vaisselle, jouets...). Le tonnage récupéré était de 26.7 tonnes en 2020.

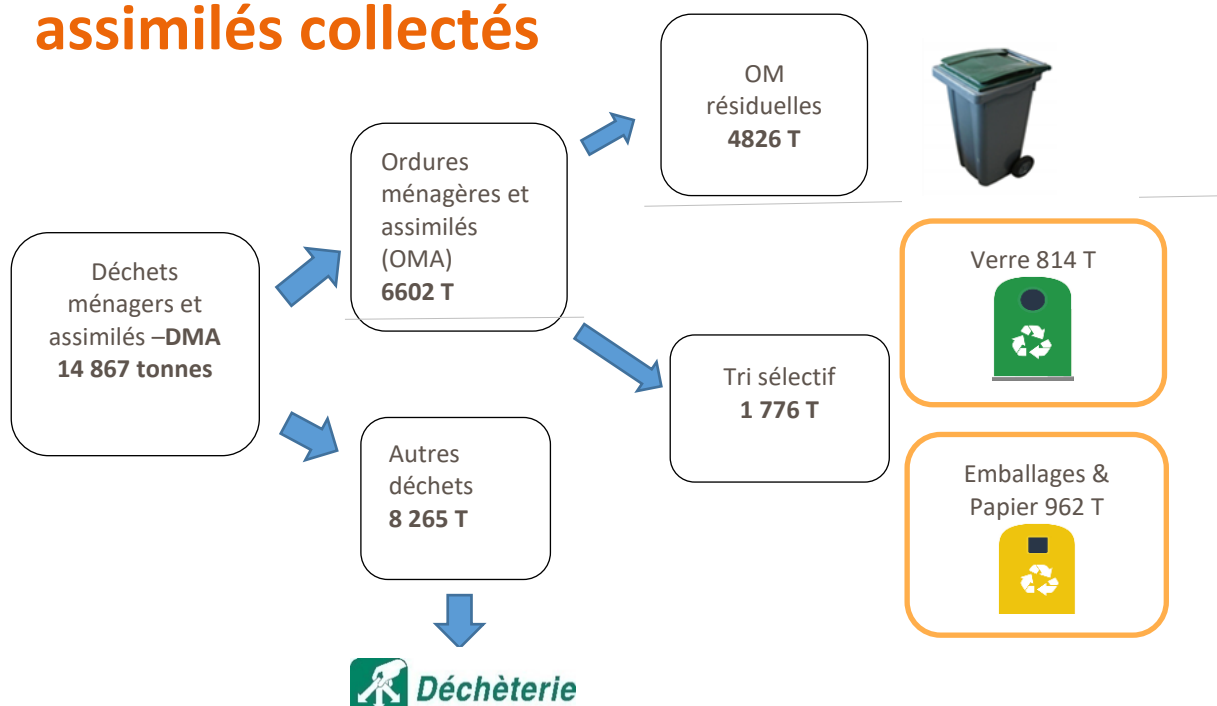


RATIO PAR HABITANT

Les 8 265 tonnes de déchets collectés en déchèterie au cours de l'année 2021 représentent un ratio de 328 kg/habitant chiffre en augmentation de 17.4 % par rapport à 2020.



05. Synthèse des déchets ménagers et assimilés collectés



EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES

COLLECTE	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Population totale Insee	24 837	25 100	25 112	25 179	25 233	0,2%
Ordures ménagères résiduelles	4 666	4 561	4 555	4 732	4 826	2,0%
Collecte sélective (emballages, papier, verre)	1 661	1 779	1 753	1 743	1 776	1,9%
Déchèterie	5 937	6 842	7 470	7 257	8 265	13,9%
TOTAL déchets ménagers et assimilés	12 264	13 182	13 778	13 732	14 867	8,3%

La quantité totale de déchets collectés a fortement augmenté en 2021 (+ 8.3 %) particulièrement à la déchèterie (+13.9%). L'augmentation a été de 1135 tonnes qui se répartissent de la manière suivante :

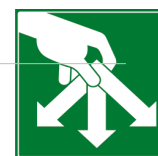
+ 94 tonnes

→ ordures ménagères



+ 1008 tonnes

→ déchèterie

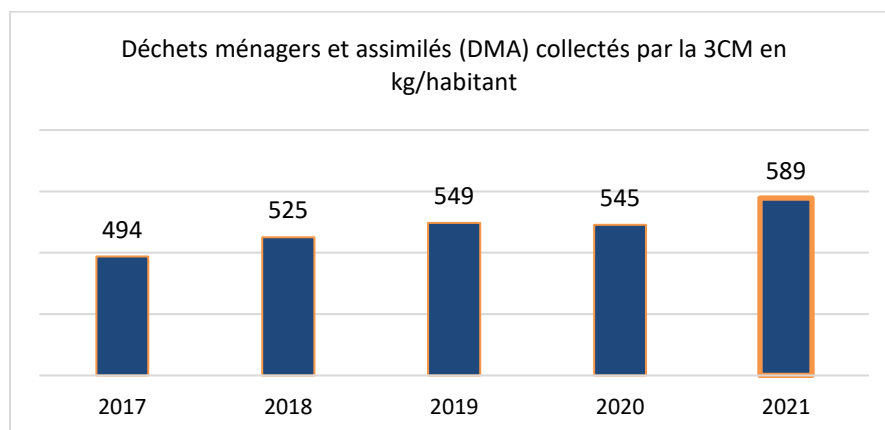


+ 33 tonnes

→ tri sélectif (3 flux)



EVOLUTION DU RATIO PAR HABITANT



En 2021, l'ensemble des déchets collectés sur le territoire de la 3CM représente **589 kilos par habitant**, chiffre en augmentation de 8 % par rapport à l'année 2020.

03

LES INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT



Le traitement des déchets est l'étape après la collecte. Ce terme désigne l'ensemble du processus de distribution d'un déchet en direction du lieu de transformation ou de stockage approprié. Il peut s'agir de :

- valorisation matière (recyclage, compostage...),
- de valorisation énergétique (incinération) ou,
- d'élimination en installation de stockage des déchets ultimes (enfouissement).

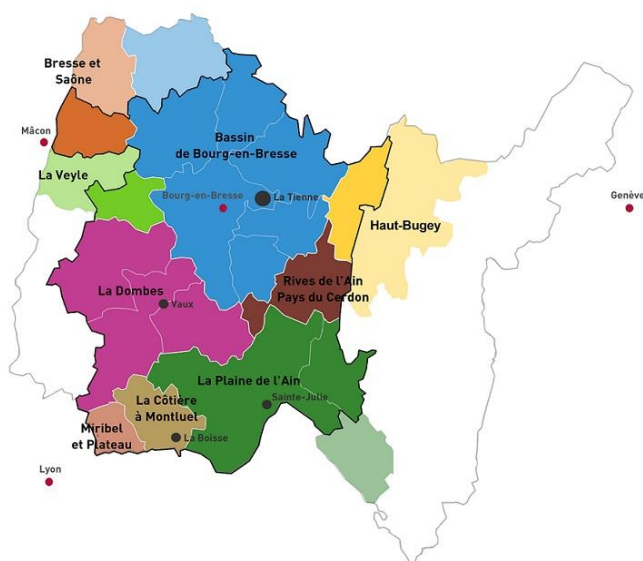
01. Le traitement des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères collectées sur le territoire de la 3CM sont déchargées sur un quai de transfert situé à La Boisse. Elles sont ensuite acheminées en semi-remorque jusqu'au centre de traitement de la Tienne situé à Viriat. Le traitement des OMr est délégué à ORGANOM, syndicat intercommunal de traitement et valorisation des déchets ménagers, qui traite les déchets de 7 communautés de communes et de 2 communautés d'agglomération. Outre la 3CM, les autres collectivités membres sont les suivantes :

- Grand Bourg Agglomération,
- Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA),
- Communauté de communes de La Dombes,
- Haut-Bugey Agglomération,
- Communauté de communes de Miribel et Plateau (CCMP),
- Communauté de communes Bresse et Saône,
- Communauté de communes de Rives-de-l'Ain, Pays du Cerdon,
- Communauté de communes de La Veyle.

Ces 9 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) représentent 193 communes et plus de 342 000 habitants.

Le périmètre du syndicat correspond au secteur centre-sud du département de l'Ain :



Depuis l'été 2015, OVADE, unité de valorisation bio-énergétique des déchets a été mise en service par ORGANOM sur le site de la Tienne à Viriat.

Cette usine comprend un tri mécano-biologique des déchets, un procédé de méthanisation et de compostage. A partir des ordures ménagères collectées, le centre de traitement OVADE permet ainsi, de :

- produire du compost riche en matière organique,
- valoriser les matériaux, notamment les métaux ferreux,
- transformer le biogaz en électricité et chaleur.



Grâce à cette usine de traitement, environ 50 % des ordures ménagères sont détournées de l'enfouissement.



TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (OMr) DE LA 3CM

Bilan de valorisation 2021 de l'usine OVADE (chiffres ORGANOM)

Tonnage OMR OVADE	Tonnage OMR enfouis	Total OM	Tonnage refus éliminés en CSDU *	Métaux valorisés	Tonnage de compost produit	Tonnage de compost valorisé et utilisé
59 598.3	3 088.6	62686.9	30 901.0	532.5	13 863	15 885.3

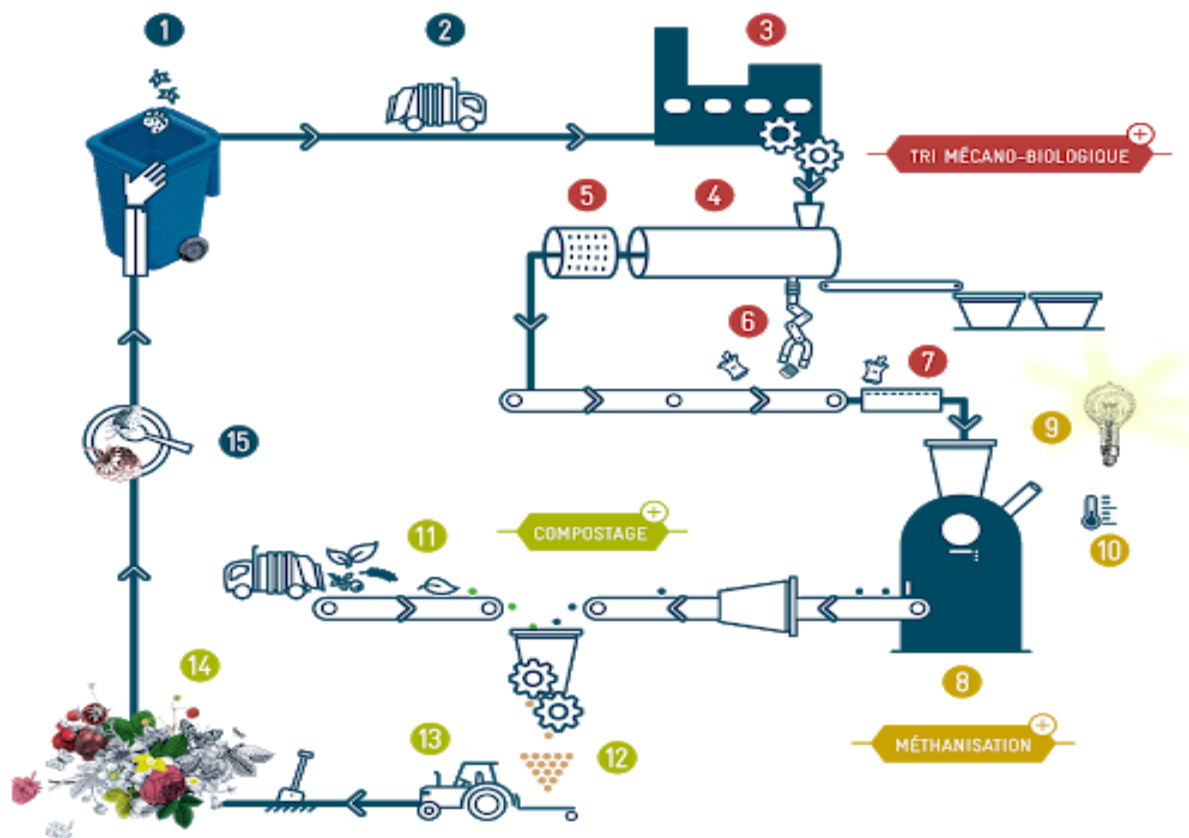
* CSDU = Centre de Stockage des Déchets Ultimes

Valorisation énergétique :

Biogaz = 5 744 724 Nm³

Electricité = 10 703 176 kWh

Le cycle de valorisation d'OVADE



1. Les ordures ménagères sont déposées dans les poubelles grises.
2. La 3CM collecte le contenu des poubelles grises et vide sur le quai de transfert de La Boisse d'où les déchets sont expédiés à l'usine OVADE.
3. OVADE effectue un tri mécano-biologique pour retirer les indésirables.
4. Le tube malaxeur mélange les déchets biodégradables qui commencent à fermenter.
5. Les cribles rotatifs tournent pour séparer les déchets les plus gros.
6. Le déferrailleur récupère les métaux ferreux.
7. Les tables à rebonds séparent les déchets restants en fonction de leur poids.
8. Le digesteur décompose la matière organique en digestat, source du biogaz et du compost. C'est le principe de la méthanisation.
9. Le biogaz est transformé en électricité.
10. La chaleur dégagée par la combustion du biogaz est réutilisée pour chauffer le digesteur.
11. Des déchets verts issus de déchèteries voisines sont mélangés au digestat afin d'obtenir du compost.
12. Le compost est vendu aux agriculteurs de la région pour fertiliser les sols.
13. Le compost présente de nombreux avantages pour l'agriculteur : fertilisation naturelle, économique etc...
14. Le compost d'OVADE est épandu sur les terres des agriculteurs de la région.
15. Les habitants participent à la réduction des déchets et peuvent profiter de leur propre compost en consommant des fruits et légumes locaux.

02. Le traitement des déchets issus de la collecte sélective

Les emballages

Après la collecte, les emballages ménagers triés par les habitants de la 3CM et déposés dans les points d'apports volontaires sont transportés jusqu'au centre de tri. Ils sont alors séparés par catégories de matériaux puis expédiés vers des usines consommatrices de matières recyclables. Les refus de tri (déchets non conformes aux consignes de tri retrouvés dans les emballages) sont orientés vers un incinérateur ou enfouis.



Les catégories de matériaux expédiés du centre de tri en 2021 et leurs repreneurs.

Les plastiques



PET clair 65.06 t



PEHD-PP 30.8 t

Repreneur 

Les métaux



Acier 50 t


ArcelorMittal

Aluminium 6.6 t


AFFIMET
REGEAL

Les fibreux



5.02 PCNC* 288.06 t

*Papier Cartons Non Complexes





5.03 ELA* 55.7 t

*Emballages Liquides Alimentaires





1.02 Gros de magasin 14.41 t

Papiers-cartons mêlés
qualité inférieure au PCNC



Le refus de tri

Il s'agit de la fraction des déchets non conforme au cahier des charges des recycleurs c'est-à-dire les déchets qui ne correspondent pas aux consignes de tri : objets, verre, emballages en plastique autre que des bouteilles et flacons, vêtements...

Photos de refus de tri de la 3CM



Sandale, part de pizza,
films plastique...



Appareil électrique, emballages
souillés par huile moteur...

Le taux de refus des emballages du centre de tri TRIVALO69 a été de 26.59 % en 2021. Ce taux est en forte diminution par rapport à l'année 2020 (34.12 %) où les emballages étaient triés par le centre de tri DIGITALE de VEOLIA.

Ces refus de tri ont été expédiés sur les incinérateurs suivants (valorisation énergétique) :

- Lyon Gerland (69),
- Rillieux-la-Pape (69),
- Bourgoin (38).

Les papiers

Les papiers triés par les habitants de la 3CM et déposés dans les bornes bleues étaient transportés jusqu'au centre de tri VEOLIA à Meyzieu jusqu'au 30 septembre 2021. Depuis le 1^{er} octobre 2021, les papiers sont déposés avec les emballages dans les bornes jaunes et font l'objet d'un tri dans l'usine TRIVALO69 où ils sont séparés des emballages, mis en balles et expédiés dans les usines de recyclage.



Le verre

Le verre ménager, trié par les habitants et déposé dans les colonnes de tri, est quant à lui livré sur l'usine SIBELCO à Andrézieux (Loire). Dans cette usine sont extraits tous les indésirables (métaux, porcelaine...) et le verre est brisé en petits morceaux pour former le calcin. Ce calcin est ensuite expédié à l'usine VERRALIA située à Saint Romain le Puy (Loire) pour être fondu dans les fours verriers et transformé en de nouveaux emballages en verre.



Calcin traité



Fabrication du verre

03. Le traitement des déchets collectés en déchèterie

Les déchets collectés sont transportés jusqu'aux centres de traitement adaptés.

Il s'agit en grande majorité de valorisation matière (recyclage, compostage...) mais aussi, pour certains déchets spéciaux de valorisation énergétique (incinération) ou d'élimination en installation de stockage des déchets ultimes. De nombreux déchets sont repris par des éco-organismes dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur.

DECHETS	TYPE DE TRAITEMENT	DESTINATION / REPRENEUR
CARTON	Valorisation matière	Centre de tri Véolia (69 Meyzieu) jusqu'au 30 septembre 2021 puis PAPREC Chassieu.
BOIS	Valorisation matière	DBS (69 Colombier-Saugnieu).
FERRAILLE	Valorisation matière	BUTIN TERRIER (01 Dagneux).
GRAVATS	Enfouissement (remblais)	Ain Rhône Granulats (01 Balan) /DBS (69 Colombier-Saugnieu).
ENCOMBRANTS	Enfouissement	DBS (69 Colombier-Saugnieu) puis centre enfouissement SUEZ à Grenay (38).
MOBILIER	Valorisation matière (bois, ferraille..) et énergétique (incinération)	Filière éco-organisme ECOMOBILIER. 
DECHETS VERTS	Valorisation organique (compost)	STEP des Iles (01 Niévroz) /Dombes Compost (01 Montluel).
PVC	Valorisation matière	DBS (69 Colombier-Saugnieu)
PLATRE	Valorisation matière	DBS (69 Colombier-Saugnieu).
DDS (déchets diffus spécifiques)	Valorisation matière et énergétique (incinération en installations spécialisées)	SARPI La Talaudière (42 La Talaudière) et filière éco-organisme ECODDS. 
Appareils électriques	Valorisation matière et énergétique (incinération en installations spécialisées)	Filière éco-organisme ECOSYSTEM. 
HUILE DE VIDANGE	Regénération et valorisation énergétique	Faure (38 Luzinay).
HUILE DE FRITURE	Traitement de l'huile pour fabrication de bio-carburant	OLEO RECYCLING Groupe SARIA;
PILES	Valorisation matière et énergétique	Filière éco-organisme COREPILE; 
LAMPES	Valorisation matière et énergétique	Filière éco-organisme RECYLUM. 
TEXTILES	Réemploi et valorisation matière	Le Relais /Sols'Tisse. Filière éco-organisme REFASHION. 
PNEUS	Valorisation matière (granulats) ou énergétique (cimenterie)	Filière éco-organisme ALIAPUR. 
CARTOUCHES D'ENCRE	Valorisation matière	LVL (44 La Chevrière).



04

LES INDICATEURS FINANCIERS

01. Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets

COMPETENCES 3CM	MODE D'EXPLOITATION	PRESTAIRE
Ordures ménagères résiduelles		
Collecte	Régie	SO
Traitement	Délégation	Syndicat ORGANOM
Collecte sélective (emballages, papier, verre)		
Collecte (emballages, papier)	Prestations de service	Ecodechets
Collecte (verre)	Prestations de service	Guérin
Tri, conditionnement (emballages et papier)	Prestations de service	Veolia jusqu'au 30 septembre 2021 puis Paprec
Déchèterie		
Exploitation du site	Régie	SO
Collecte et traitement des déchets	Prestations de service	Trigenium déchets banals Sarpi déchets spéciaux

Sur le plan des ressources humaines, le service de gestion des déchets est composé de :

- 6 agents dédiés à la collecte des ordures ménagères (2 équipes de 3 agents),
- 1 agent dédié à l'entretien des aires de tri (ramasse des dépôts sauvages et lavage des bornes),
- 3 gardiens de déchèterie,
- 1 agent polyvalent mutualisé entre le service déchet et le service espaces verts pour assurer les remplacements,
- 1 chef d'équipe,
- 1 chef de pôle.

Sur le plan technique, le service de gestion des déchets peut compter sur les véhicules suivants :

- 4 bennes à ordures ménagères (2 véhicules titulaires et 2 véhicules « mulet » pour assurer la continuité du service) mis en circulation en 2016, 2012, 2003 et 1999.
- 1 camion-grue mis en circulation en 1991.
- 2 véhicules fourgons mis en circulation en 2008 et 2018.

02. Coût du service 2021

TABLEAU SIMPLIFIE DE REPARTITION DES COUTS

Postes de coûts	Montant des prestations(€ HT) exercice 2020	Montant des prestations(€ HT) exercice 2021	%	
Ordures ménagères				
Collecte	387 985 €	399 240 €	16%	52%
Traitement des ordures ménagères par ORGANOM	548 317 €	620 269 €	25%	
Contribution à l'habitant versée à ORGANOM	271 933 €	296 381 €	12%	
Collecte sélective (emballages, papier, verre)				
Collecte des emballages et papier	113 168 €	113 818 €	5%	11%
Collecte du verre	36 962 €	36 535 €	1%	
Tri, conditionnement des emballages et papier	126 421 €	138 257 €	5%	
Déchèterie				
Haut de quai (gardiennage, bâtiments, amortissements...)	199 007 €	217 312 €	9%	24%
Transport et traitement des déchets banals	291 145 €	358 614 €	14%	
Transport et traitement des déchets spéciaux	37 081 €	34 029 €	1%	
Autres charges				
Charges de structure, communication prévention, amortissements...	269 002 €	301 871 €	12%	12%
TOTAL	2 281 021 €	2 516 326 €		

Le coût HT global du service a augmenté de 235 305 € en 2021 par rapport à 2020 (+10.3 %)

Les plus fortes augmentations sont constatées sur les postes suivants :

- Traitement des ordures ménagères : + 71 952 €

Cette augmentation s'explique par la hausse des quantités d'ordures ménagères collectées (+ 2 %) et surtout par celle du tarif de traitement. Le tarif de traitement des OMR 2021 était de 125.60 € HT en 2021 alors qu'il était de 118.2 € HT en 2020.

Cette augmentation du tarif de traitement facturé par le syndicat de traitement ORGANOM s'explique par l'augmentation de la TGAP (37 €/tonne en 2021 vs 25 € HT en 2020). Il est à noter que malgré une augmentation de 12 € de la TGAP, le tarif de traitement n'a augmenté que de 7.40 €, ceci en raison de l'usine OVADE qui permet de détourner environ 50 % des ordures ménagères de l'enfouissement.

- Contribution à l'habitant versée à ORGANOM : + 24 448 €

Cette augmentation s'explique par la hausse d'un euro de la contribution à l'habitant : 11.80 €/habitant en 2021 vs 10.80 € en 2020.

- Collecte et transport des déchets banals de la déchèterie : + 67 469 €

Cette augmentation de coût (+ 23.2 %) s'explique par :

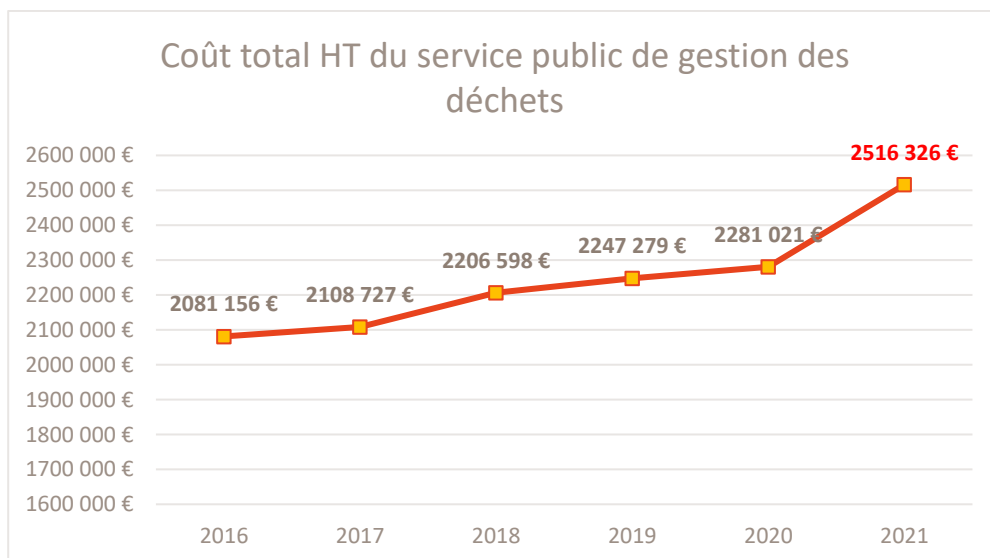
- l'augmentation des quantités collectées (+ 13.9 % entre 2020 et 2021)
- l'augmentation du tarif de traitement des encombrants enfouis sur le site de la Tienne : 137.80 €/HT/tonne en 2021 vs 125 € HT/tonne en 2020 du fait de l'augmentation de la TGAP.
- La forte augmentation des tonnages d'encombrants (+18.8 %), supérieure à l'augmentation moyenne des quantités collectées.

Le poste « Autre charges » a augmenté en 2021 principalement en raison des coûts de communication liés à la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri le 1^{er} octobre 2021.

La répartition des coûts 2021 du SPGD de la 3CM est détaillée dans les matrices « Comptacoût » en annexe à ce rapport. Cette méthode de comptabilité analytique permet de classer les dépenses et recettes par flux de déchets. Sont joints en annexes à ce rapport :

- La matrice des coûts agrégés 2021.
- La matrice des coûts à la tonne 2021.
- La matrice des coûts à l'habitant 2021.

EVOLUTION DU COUT TOTAL DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS



Le coût total du SPGD a augmenté de 21 % entre 2016 et 2021.

03. Recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux)

Origine des recettes	2021	2020
Vente des matières issues du tri des emballages	78 507 €	12 946 €
Vente du papier	33 099 €	21 872 €
Vente du verre	16 994 €	23 346 €
Vente du carton et de la ferraille issus de la déchèterie	85 579 €	44 613 €
Total des ventes perçues	214 179 €	102 777 €

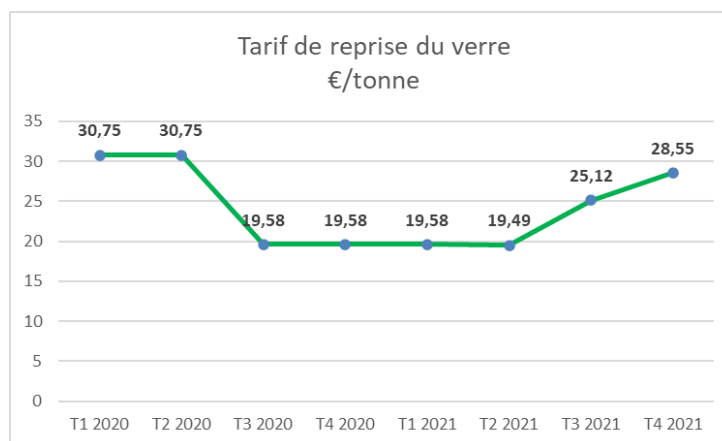
Les recettes de vente de matière ont fortement augmenté en 2021 (+108 %) après avoir diminué de 26.7 % en 2020.

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation de recettes :

Vente de matières issues du tri des emballages et du papier

- Le retard pris en 2020 par le centre de tri VEOLIA dans sa prestation de tri des emballages par le centre de tri VEOLIA a entraîné un report des expéditions de matériaux sur l'année 2021 gonflant ainsi les recettes sur cette année.
- VEOLIA a versé en 2021 une indemnité transactionnelle de 18 000 € à la 3CM correspondant à la non-valorisation d'une partie des matériaux livrés en 2020.

Les recettes issues de la vente du verre ont diminué malgré un maintien des tonnages recyclés en raison de la diminution du prix de reprise/chute de 36.2 % du prix de rachat national du verre à partir du 3^{ème} trimestre 2020 en raison de la baisse de production de l'industrie verrière.



Vente de carton et de ferraille issus de la déchèterie

Ces recettes ont fortement augmenté en raison de l'augmentation des cours de reprise.
Le tarif moyen de rachat du carton a été de 93.76 €/tonne en 2021 (vs 67.06 €/tonne en 2020).
Le tarif moyen de rachat de la ferraille a été de 164 €/tonne en 2021 (vs 85 €/tonne en 2020).

04. Soutiens financiers des éco-organismes

Un **éco-organisme** est une société de droit privé détenue par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

En France, le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) existe dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'article L541.10 du code de l'environnement.

La première filière nationale et réglementée de responsabilité élargie des producteurs a été mise en place pour la collecte des emballages ménagers en 1992. Des dispositifs similaires ont été ensuite instaurés pour d'autres produits usagés tels que, les papiers, les équipements électriques et électroniques (EEE), les meubles, les piles et accumulateurs, les pneumatiques...

On compte en France une vingtaine de filières à REP dont la mise en œuvre s'est effectuée progressivement.

En 2021, la 3CM a perçu 262 391 € des éco-organismes :

ORGANISMES	Motif du soutien	Soutien perçus en 2021	Soutien perçus en 2020	Commentaires
OCAD3E	Collecte des DEEE	19 785 €	18 732 €	En plus du soutien financier, l'éco-organisme OCAD3E prend en charge la collecte et le traitement des appareils électriques de la déchèterie
ECODDS	Collecte des DDS	2 640 €	2 637 €	En plus du soutien financier, l'éco-organisme ECODDS prend en charge la collecte et le traitement d'une partie des Déchets Diffus Spécifiques de la déchèterie (peinture, colle, solvants, acides...)
ECOMOBILIER	Collecte du mobilier	21 356 €	13 609 €	En plus du soutien financier, l'éco-organisme ECOMOBILIER prend en charge la collecte et le traitement des bennes "mobilier" de la déchèterie
ECO-TLC	Collecte des textiles	2 485 €	2 473 €	La collecte et le traitement des TLC sont assurés par des opérateurs agréés par ECOTLC. Ces prestations ne font pas l'objet de facturation à la collectivité.
CITEO	Collecte du papier et des emballages	216 126 €	204 081 €	Le montant versé en 2021 dépend des quantités d'emballages, papier et verre recyclées en 2020. Chaque catégorie d'emballages fait l'objet d'un soutien financier différencié.
Total des soutiens perçus		262 391 €	241 533 €	Augmentation de 8,6 %

05. Financement détaillé du service

	2019	2020	2021
Coût total € HT	2 247 279 €	2 281 021 €	2 516 326 €
TVA acquittée	171 715 €	171 534 €	185 624 €
Coût Total € TTC	2 418 994 €	2 452 555 €	2 701 950 €
Revente matériaux	140 287 €	102 777 €	214 179 €
Soutiens des éco-organismes	216 136 €	241 533 €	262 391 €
Autres	11 700 €	4 400 €	0 €
Total recettes d'exploitation (1)	368 123 €	348 710 €	476 570 €
Entrées déchèterie	28 485 €	23 405 €	36 100 €
Redevance spéciale	97 156 €	90 201 €	93 340 €
TEOM	1 756 403 €	1 841 933 €	1 981 835 €
Total taxes (2)	1 882 044 €	1 955 539 €	2 111 275 €
Compensation budget général	168 827 €	148 306 €	114 105 €
Taux de couverture TEOM	73%	75%	73%
Taux de couverture taxes et produits	93%	94%	96%

Au global, le coût du service pour l'année 2021 s'élève à 2 701 950 € TTC, montant en augmentation de 249 395 € par rapport à 2020 (+ 10.1 %).

Commentaires sur le tableau :

- Le montant de TVA acquitté en 2021 est proportionnellement inférieur à celui acquitté en 2020. Ceci s'explique par le fait que, depuis le 1^{er} janvier 2021, les prestations de gestion de déchets liées au recyclage (collecte, tri) sont soumises au taux réduit de 5,5 % (vs 10 % auparavant).
- Le montant de TEOM perçue a augmenté de 139 902 € en raison principalement de l'augmentation du taux (8.10 % au lieu de 7.65 %).

Le coût total du service est financé à hauteur de :

- 73 % par la TEOM.
- 96 % par l'ensemble des recettes du service (recettes d'exploitation et taxes).
- 4 % par le budget général.

06. Indicateurs de coûts

COÛTS COMPLETS A LA TONNE

Le coût complet à la tonne correspond à l'ensemble des charges (structure, prévention, collecte, traitement...) ramené à la tonne collectée.

	3CM 2021	Coût complet médian Référentiel ADEME 2019 *
Coût complet OMr € HT/T	286,9 €	274,0 €
<i>80% des collectivités</i>		<i>entre 213 et 335 €/T</i>
Coût complet verre € HT /T	73,6 €	67,0 €
<i>80% des collectivités</i>		<i>entre 46 et 108 €/T</i>
Coût complet emballages et papier € /T /an	392,8 €	419,0 €
<i>80% des collectivités</i>		<i>entre 305 et 607 €/T</i>
Coût complet déchèterie €/T (hors gravats)	113,2 €	123 €
<i>80% des collectivités</i>		<i>entre 93 et 191 €/T</i>
Tous flux	179,4 €	206 €

*Coût de référence pour habitat mixte-rural (typologie 3CM)

COÛTS AIDES A LA TONNE

Le coût aidé à la tonne correspond au coût complet moins les recettes issues des ventes de matériaux, des soutiens des sociétés agréées (éco-organismes) et les aides ramené à la tonne.

Il s'agit donc du coût à la tonne restant à la charge de la collectivité après déduction des aides et soutiens perçus.

	3CM 2021
Coût aidé OMr € HT /T	286,18 €
Coût aidé verre € HT /T	40,36 €
Coût aidé emballages et papier € HT /T	65,89 €
Coût aidé déchèterie € HT/T (hors gravats)	91,75 €
Coût aidé tous flux € HT/T (hors gravats)	179,38 €

Ce tableau illustre l'intérêt financier du tri, le coût aidé à la tonne des ordures ménagères étant plus de quatre fois supérieur à celui du flux « emballages/papier » et plus de sept fois supérieur à celui du verre.

Le coût élevé de la collecte du tri sélectif (verre, emballages et papier) est compensé par les recettes liées à ces typologies de déchets (ventes de matériaux et soutiens financiers de l'éco-organisme CITEO).

COÛT AIDE A L'HABITANT

Le coût aidé à l'habitant

Ensemble des charges (structure, collecte, traitement...) moins les ventes de matériaux, les soutiens des sociétés agréés (éco-organismes) et les aides.

Il s'agit du coût restant à la charge de la collectivité après déduction des recettes, des aides et soutiens perçus.

Le coût aidé HT tous flux de la 3CM pour l'année 2021 est de 80.8 €/habitant (76.7 €/habitant en 2020).

Pour les collectivités de typologie « mixte à dominante rurale », le coût aidé médian en région AURA est de 92 € HT /habitant :

► Coût aidé en €HT/hab.

Tableau 3 : Coût aidé en €HT/hab. tous flux par type d'habitat – Auvergne Rhône-Alpes 2019

Type	Rural	Mixte-rural	Mixte-urbain	Urbain	Touristique	Sur la région
Nb de collectivités	6	27	9	9	10	61***
Coût aidé tous flux €HT/hab. (médiane)	83	92	89	97	139	90.8*
50 % des collectivités	Entre 72 et 110	Entre 76 et 104	Entre 72 et 95	Entre 94 et 101	Entre 133 et 155	Entre 79 et 113
80 % des collectivités	Entre 69 et 121	Entre 70 et 116	Entre 61 et 109	Entre 76 et 105	Entre 129 et 258	Entre 72 et 138
Référentiel ADEME ¹ 2016 : nb collectivités	126	115	33	48	29	351
Référentiel ADEME 2016 : coût aidé tous flux en €HT/hab.	75 (64 à 87)**	86 (73 à 100)**	93 (85 à 100)**	89 (81 à 102)**	147 (118 à 176)**	92.5 (72 à 102)**

* : Valeur moyenne régionale (pondérée)

** : résultats pour 50 % des collectivités

*** : 2 matrices en demande de validation non intégrées

Tableau extrait du Référentiel AURA des coûts 2019 de la gestion des déchets publié par l'ADEME (janvier 2021).

A l'échelle nationale, le coût aidé HT médian des collectivités de typologie mixte à dominante rurale est de 85.9 € HT/habitant :



*Percentiles : 80 % des collectivités dans cette fourchette de coûts

Tableau extrait du référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets (édition 2019)

ANNEXE 1

Matrice 2021 des coûts agrégés du service public de gestion des déchets de la 3CM

Communauté de communes de la Côtère à Montluel (807) - Matrice 2021

Coûts agrégés HT

Année 2021 Montants HT		Flux des déchets						Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Gestion du passif	Textiles		
Ratio en kg collecté par habitant desservi		191	32	38	240		7		
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité		191	32	38	240		7	508	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	51 858,00	4 393,00	33 784,00	49 468,00	2 581,00	---	142 084,00
		Communication	9 236,00	670,00	13 166,00	8 755,00	---	350,00	32 177,00
		TOTAL Fonctionnelles	61 094,00	5 063,00	46 950,00	58 223,00	2 581,00	350,00	174 261,00
	Techniques	Prévention	7 346,00	---	943,00	12 058,00	---	---	20 347,00
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	---	15 820,00	76 048,00	---	---	---	91 868,00
		Collecte	399 240,00	36 535,00	113 818,00	217 312,00	---	---	766 905,00
		TOTAL Collecte et pré-collecte	399 240,00	52 355,00	189 866,00	217 312,00	---	---	858 773,00
		Transfert/Transport	---	---	---	---	---	---	---
		Traitement des déchets non dangereux	296 381,00	---	138 257,00	---	---	---	434 638,00
		Tri et conditionnement	---	---	---	11 489,00	---	---	11 489,00
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	7 443,00	---	7 443,00
		Tri et conditionnement	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	296 381,00	---	138 257,00	11 489,00	7 443,00	---	453 570,00
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	34 029,00	---	---	34 029,00
		Autres charges	---	2 468,00	1 830,00	3 654,00	---	---	7 952,00
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	347 125,00	---	---	347 125,00
	TOTAL Techniques	702 967,00	54 823,00	330 896,00	625 667,00	7 443,00	---	1 721 796,00	
	TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)		764 061,00	59 886,00	377 846,00	683 890,00	10 024,00	350,00	1 896 057,00
	[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie		620 269,00	---	---	---	---	---	620 269,00
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	---	
		Matériaux	---	16 994,00	111 606,00	85 579,00	---	---	214 179,00
		Compost	---	---	---	---	---	---	---
		Energie	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	16 994,00	111 606,00	85 579,00	---	---	214 179,00
		Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	---	---
	Autres produits	---	---	---	---	---	---	---	
	TOTAL Industriels	---	16 994,00	111 606,00	85 579,00	---	---	214 179,00	
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	3 233,00	10 035,00	202 857,00	43 781,00	---	2 485,00	262 391,00
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	---	---	---	---	---	---	---
Subventions de fonctionnement		---	---	---	---	---	---	---	
Aides à l'emploi		---	---	---	---	---	---	---	
TOTAL Aides	---	---	---	---	---	---	---		
TOTAL Produits	3 233,00	27 029,00	314 463,00	129 360,00	---	2 485,00	476 570,00		
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		116 433,00	3 750,00	22 897,00	41 189,00	1 355,00	---	185 624,00
	Financement déchets direct	TEOM	1 981 835,00	---	---	---	---	---	1 981 835,00
		REOM	---	---	---	---	---	---	---
		Redevance spéciale & facturations usagers	93 940,00	---	---	36 100,00	---	---	130 040,00
		TOTAL Financement déchets direct	2 075 775,00	---	---	36 100,00	---	---	2 111 875,00
	Contribution des collectivités		---	---	---	---	---	---	---
TOTAL Financement déchets	2 075 775,00	---	---	36 100,00	---	---	2 111 875,00		

ANNEXE 2

Matrice 2021 des coûts agrégés par tonne du service public de gestion des déchets de la 3CM

Communauté de communes de la Côtière à Montluel (807) - Matrice 2021
Coûts agrégés HT par tonne

Année 2021 Montants HT par tonne		Flux des déchets						Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Gestion du passif	Textiles		
Ratio en kg collecté par habitant desservi		191	32	38	240		7		
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité		191	32	38	240		7	508	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	10,75	5,40	35,12	8,18	0,20	---	11,24
		Communication	1,91	0,82	13,69	1,45	---	1,86	2,51
		TOTAL Fonctionnelles	12,66	6,22	48,80	9,63	0,20	1,86	13,58
	Techniques	Prévention	1,52	---	0,98	2,00	---	---	1,72
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	---	19,43	79,05	---	---	---	51,73
		Collecte	82,73	44,88	118,31	35,96	---	---	60,64
		TOTAL Collecte et pré-collecte	82,73	64,32	197,37	35,96	---	---	67,91
		Transfert/Transport	---	---	---	---	---	---	---
		Traitement des déchets non dangereux	61,41	---	143,72	---	---	---	75,09
		Tri et conditionnement	---	---	---	1,90	---	---	1,90
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	0,58	---	0,58
		Tri et conditionnement	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	61,41	---	143,72	1,90	0,58	---	38,33
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	5,63	---	---	5,63
		Autres charges	---	3,03	1,90	0,60	---	---	1,02
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	57,43	---	---	57,43
		TOTAL Techniques	145,66	67,35	343,97	103,52	0,58	---	136,15
TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)		158,32	73,57	392,77	113,15	0,78	1,86	147,74	
[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie		128,53	---	---	---	---	---	128,53	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	---	
		Matériaux	---	20,88	116,01	14,16	---	---	27,39
		Compost	---	---	---	---	---	---	---
		Energie	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	20,88	116,01	14,16	---	---	27,39
	Soutiens	Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	---	---
		Autres produits	---	---	---	---	---	---	---
	Aides	TOTAL Industriels	---	20,88	116,01	14,16	---	---	27,39
		Soutiens des éco-organismes	0,67	12,33	210,87	7,24	---	13,22	20,44
		Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	---	---	---	---	---	---	---
Subventions de fonctionnement		---	---	---	---	---	---	---	
Aides à l'emploi	---	---	---	---	---	---	---		
TOTAL Aides	---	---	---	---	---	---	---		
TOTAL Produits		0,67	33,21	326,88	21,40	---	13,22	37,13	
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		24,13	4,61	23,80	6,81	0,11	---	14,68
	Financement déchets direct	TEOM	410,66	---	---	---	---	---	410,66
		REOM	---	---	---	---	---	---	---
		Redevance spéciale & facturations usagers	19,47	---	---	5,97	---	---	11,96
	TOTAL Financement déchets direct	430,12	---	---	5,97	---	---	194,28	
Contribution des collectivités		---	---	---	---	---	---	---	
TOTAL Financement déchets		430,12	---	---	5,97	---	---	194,28	

ANNEXE 3

Matrice des coûts agrégés par habitant 2021 du service public de gestion des déchets de la 3CM

Communauté de communes de la Côtière à Montluel (807) - Matrice 2021
Coûts agrégés HT par habitant

Année 2021 Montants HT par habitant		Flux des déchets						Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Gestion du passif	Textiles		
Ratio en kg collecté par habitant desservi		191	32	38	240		7		
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité		191	32	38	240		7	508	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	2,06	0,17	1,34	1,96	0,10	---	5,63
		Communication	0,37	0,03	0,52	0,35	---	0,01	1,28
		TOTAL Fonctionnelles	2,42	0,20	1,86	2,31	0,10	0,01	6,91
	Techniques	Prévention	0,29	---	0,04	0,48	---	---	0,81
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	---	0,63	3,01	---	---	---	3,64
		Collecte	15,82	1,45	4,51	8,61	---	---	30,39
		TOTAL Collecte et pré-collecte	15,82	2,07	7,52	8,61	---	---	34,03
		Transfert/Transport	---	---	---	---	---	---	---
		Traitement des déchets non dangereux	11,75	---	5,48	---	---	---	17,23
		Tri et conditionnement	---	---	---	0,46	---	---	0,46
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	0,29	---	0,29
		Tri et conditionnement	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	11,75	---	5,48	0,46	0,29	---	17,98
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	1,35	---	---	1,35
		Autres charges	---	0,10	0,07	0,14	---	---	0,32
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	13,76	---	---	13,76
TOTAL Techniques	27,86	2,17	13,11	24,80	0,29	---	68,24		
TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)		30,28	2,37	14,97	27,10	0,40	0,01	75,14	
[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie		24,58	---	---	---	---	---	24,58	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	---	
		Matériaux	---	0,67	4,42	3,39	---	---	8,49
		Compost	---	---	---	---	---	---	---
		Energie	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	0,67	4,42	3,39	---	---	8,49
	Soutiens	Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Industriels	---	0,67	4,42	3,39	---	---	8,49
	Aides	Soutiens des éco-organismes	0,13	0,40	8,04	1,74	---	0,10	10,40
		Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	---	---	---	---	---	---	---
		Subventions de fonctionnement	---	---	---	---	---	---	---
Aides à l'emploi		---	---	---	---	---	---	---	
TOTAL Aides	---	---	---	---	---	---	---		
TOTAL Produits		0,13	1,07	12,46	5,13	---	0,10	18,89	
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		4,61	0,15	0,91	1,63	0,05	---	7,36
	Financement déchets direct	TEOM	78,54	---	---	---	---	---	78,54
		REOM	---	---	---	---	---	---	---
		Redevance spéciale & facturations usagers	3,72	---	---	1,43	---	---	5,15
	TOTAL Financement déchets direct	82,26	---	---	1,43	---	---	83,69	
Contribution des collectivités		---	---	---	---	---	---	---	
TOTAL Financement déchets		82,26	---	---	1,43	---	---	83,69	

